

Bureau du 14 janvier 2008

Décision n° B-2008-5800

commune (s) :	Ecully
objet :	Acquisition de divers biens immobiliers appartenant à l'Opac du Rhône et situés avenue Raymond de Veyssières, impasse Tramier, rue Auguste Tramier et avenue Edouard Aynard
service :	Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 3 janvier 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre de la liquidation foncière de la ZAC du Centre à Ecully et suivant la concession approuvée par la délibération communautaire du 17 décembre 1984 passée entre la Communauté urbaine et l'Opac du Rhône, concessionnaire, ce dernier lui céderait divers biens immobiliers désignés ci-après.

Il s'agit :

- d'une part, de deux volumes issus de l'état descriptif de division en volumes n° 2 s'appliquant à un ensemble immobilier dénommé le cœur d'Ecully réalisé sur les îlots G et H de la ZAC du Centre d'Ecully située à l'angle de l'avenue Edouard Aynard et de la rue Auguste Tramier à Ecully. Cet ensemble immobilier est cadastré sous les numéros 670, 729, 817, 820, 822, 824, 826, 828, 830 et 832 de la section D pour 2 373 mètres carrés. Ces deux volumes sont :

. lot volume 2, constitué par la voirie qui relie l'allée des Tullistes à l'avenue Edouard Aynard ainsi que son sursol,

. lot volume 7, constitué par l'espace situé à l'ouest du bâtiment G ainsi que son sursol.

Ces deux volumes sont grevés d'une servitude de passage public tous usages ;

- d'autre part, des parcelles de terrain désignées dans le tableau ci-après :

Situation	Références cadastrales	Superficie en mètres carrés	Nature du bien
avenue Raymond de Veyssière	section D n° 716 section D n° 717 section D n° 704	6 77 1	trottoirs
impasse Tramier	section D n° 889 section D n° 890	56 1	partie de l'assiette de l'allée des Tullistes
avenue Edouard Aynard	section D n° 823	96	voirie
avenue Edouard Aynard	section D n° 816 section D n° 819 section D n° 821 section D n° 825 section D n° 827	52 2 26 121 52	trottoirs
24, rue Auguste Tramier	section D n° 829 section D n° 831	70 17	trottoirs

Aux termes du projet d'acte qui est présenté au Bureau, l'Opac du Rhône céderait les biens en cause à titre purement gratuit ;

Vu ledit projet d'acte ;

DECIDE

1° - Approuve le projet d'acte qui lui est soumis concernant l'acquisition de divers biens immobiliers appartenant à l'Opac du Rhône et situés dans la ZAC du Centre à Ecully, avenue Raymond de Veysière, impasse Tramier, rue Auguste Tramier et avenue Edouard Aynard.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense en résultant sera imputée sur l'opération de programme individualisée n° 1067 à individualiser.

4° - Cette acquisition fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- pour ordre, en dépenses : compte 211 200 - fonction 822 - et en recettes : compte 132 800 - fonction 822,
- en dépenses réelles : compte 211 200 - fonction 822 à hauteur de 500 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,